

CARTOGRAPHIE DES ECOLES DOCTORALES DE MADAGASCAR

3 juillet 2014

*Prof. Judith RAZAFIMBELO
Consultante*

CADRE DE L'ETUDE

- Basculement vers le système LMD, date butoire 2014, dont la création des Ecoles Doctorales
- Nouvel état des lieux de la recherche à Madagascar : capacités de fonctionnement des Ecoles doctorales, notamment au niveau de leurs ressources

OBJECTIFS

- fournir au Ministère une cartographie fiable des Ecoles doctorales dans son état actuel, afin
 - d'aider les responsables dans le démarrage de leurs écoles, dans leur organisation interne dans une perspective de mutualisation des ressources et des compétences
 - de donner des orientations pour améliorer le système des Ecoles doctorales.

METHODOLOGIE

- *Documentation* : Analyse des dossiers de chaque école doctorale habilitée
- *Visites sur terrain* : entretien par *focus group* auprès de chaque école doctorale
- *Analyse des données* : identification des problèmes rencontrés ou potentiels dans le démarrage et le fonctionnement des ED et proposition de rémédiations ou orientations éventuelles

25 ED CONTACTEES

- 155 personnes appartenant à 25 ED
- Présence de représentants de chaque entité
 - Présidents d'institution support (6 dont 1 représenté par VP)
 - Directeurs d'ED : 21 présents physiquement (mais les 4 absents (1 Tana , 2 Toliara, 1 Toamasina) ont été représentés)
 - Chefs d'établissements,
 - Chefs de laboratoire de recherche,
 - Membres de Conseil,
 - Chercheurs,
 - Doctorants

DONNEES ESSENTIELLES

Les interrogations des ED

- Statut/ Affiliation des ED
- Financement des ED
- Droits et attributions de TOUS les acteurs
- Organisation et Fonctionnement des ED

STATUT – AFFILIATION DES ED

- **Affiliation des ED par rapport à institution support et CEDM à clarifier**
- **Envisager la faisabilité d'une double tutelle : tutelle administrative de l'Institution support et tutelle stratégique, scientifique et pédagogique, technique (et financière?) du MESupReS via CEDM**

BUDGET/FINANCEMENT des ED

- **L'ETAT: Politique de recherche Responsable**
 - mobiliser ses partenaires pour appuyer sa politique en matière de recherche doctorale (Fond compétitif)
- **Les ED : Contrats ou projets de recherche impliquant systématiquement les doctorants.**
- **Les DOCTORANTS :**
 - **Droit d'inscription**
 - **Quid des frais de participation à la recherche des doctorants ?**



PARTICIPATION et FINANCEMENT DES DOCTORANTS

- **Participation aux frais de la recherche**
(Pratique actuelle: 0 Ar, 600000Ar/an à 1million d'ariary
frais inclus dans droit d'inscription) :



*Donner OFFICIELLEMENT une latitude aux
ED/ institutions supports selon les spécificités
des thématiques : la transparence devrait être de
mise*

- **Bourse/Allocation de recherche
CONSEQUENTE**
- **Travail temporaire (Attaché d'enseignement
supérieur) sans HC**

DES ASPECTS SCIENTIFIQUES À REVOIR

- **Nombre d'encadrements maximum à revoir dans les cas de doctorants en cours, de co-encadrement et d'insuffisance d'encadreur HDR**
- **Les UET très disparates de 20 à 1175, confondues avec UE Master recherche. Des instructions à donner.**

RECOMMANDATIONS A COURT TERME

- Assurer l'appui minimum pour le démarrage des ED et leur visibilité : Il y en a qui n'ont ni personnel, ni bureau, ni matériels de bureau, ni connexion internet, ni salle de travail et équipements informatiques pour les doctorants
- A moyen terme (1 an), doter d'infrastructures propres et de crédits de fonctionnement réguliers et adéquats

FONCTIONNEMENT des ED

- **CLARIFIER et COMPLETER VIA DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES LES TDR DES RESPONSABLES À TOUS LES NIVEAUX** (exceptés directeurs et membres du conseil), **LEURS ATTRIBUTIONS ET LEURS DROITS**
- **Directeur ED : rang chef d'établissement-chef Domaine**
- **Responsable EAD : rang chef de Mention**
- **Chef de Centre/laboratoire de recherche : rang chef de Parcours**

Répartition des ED

- **Les 25 ED habilitées ne répondent pas vraiment au caractère thématique ni national des ED**



- **Stabiliser les ED en revoyant l'ED « Sciences humaines et sociales » qui appartient à 2 domaines (« Art, lettres et sciences humaines » et « Sciences de la société ») et l'ED « Sciences, Cultures, Société, développement » qui comporte 4 domaines (« Sciences de la société », « Sciences et technologies », « Sciences de la santé », « Art, lettres et sciences humaines ») qui ne sont pas thématiques et n'appartiennent même pas aux mêmes domaines.**
- **Repenser le cas de ED Sciences politiques** (supportée par l'institut d'Etudes politiques qui n'est ni institution supérieure publique ni accréditée)
- **Regrouper des ED dans un objectif de mutualisation de compétences et de ressources**
- Où vont les doctorants en lettres de Toliara?

RECOMMANDATIONS À MOYEN TERME

- Elaborer une politique nationale de la recherche en amont de la stratégie nationale de la recherche et bien clarifier la place de la formation doctorale
- Régulariser les textes réglementaires : décréter les arrêtés LMD
- Actualiser les textes HDR : Préparer au sein des ED

DIVERS

- **Faire le point pour les cumuls d'inscription (2 EAD d'une même ED ou EAD d'ED différentes) rencontrés dans diverses ED à l'encontre de l'article 16 de l'Arrêté 29.403/2010-MESupReS (22 cas)**
- **Ecrire un rectificatif pour les arrêtés d'habilitation où il y a confusion d'institution support avec les établissements des promoteurs**
- **Revoir les membres du CEDM en fonction des textes réglementaires après stabilisation des ED**

- Merci de votre attentive écoute